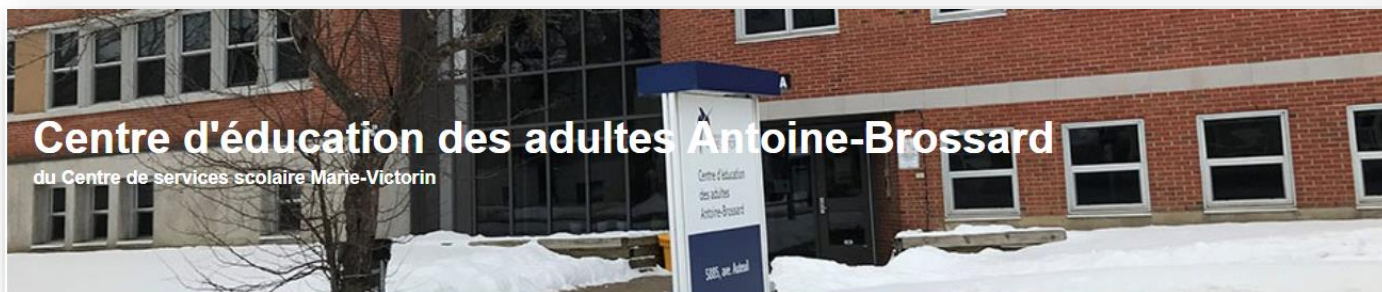


L'ESSENTIEL 2026-2027





Adresse du centre : 5885 avenue Auteuil
Brossard, Québec
J4Z 1M9

Courriel : centre_antoine_brossard@csmv.qc.ca

Téléphone : (450) 443-0017

Télécopieur : (450) 656-5661

HORAIRE DU SECRÉTARIAT	
JOUR	SOIR
Lundi au vendredi 7h45 à 16h	Lundi au mercredi 16h à 17h30 18h30 à 20h30

Table des matières

MOT DE LA DIRECTION	3
Calendrier scolaire.....	4
Encadrement des élèves	
Gestion de l'assiduité et du rendement	5
Prise de présence	7
Règles de vie du centre	8
Services de soutien à l'élève	
Service d'orientation	12
Service d'orthopédagogie	12
Accompagnement psychosocial	13
Surveillance	13
Renseignements généraux	14
Salle de tests	15
<u>Des services pour les élèves – une aide appropriée</u>	15
○ Diplôme d'études secondaires (DES)	
○ Conditions d'admission au CEGEP	
○ Conditions d'admission au DEP	
○ Demandes d'admission au DEP et au CEGEP	
Équivalences d'études	16
Reconnaissance des acquis	17
Le système scolaire au Québec.....	19
Ressources externes	20



Bienvenue au Centre d'Éducation des Adultes Antoine-Brossard !

C'est avec grand plaisir et beaucoup d'enthousiasme que nous vous accueillons au sein de notre centre. Que vous entrepreniez une formation générale, un parcours de francisation ou un programme d'intégration sociale et socioprofessionnelle, vous trouverez chez nous une offre de cours variée, pensée pour répondre à vos besoins et soutenir vos projets.

Le CÉA Antoine-Brossard vous ouvre ses portes sur trois sites de formation, chacun adapté à des clientèles spécifiques. Peu importe l'endroit où vous étudierez, vous découvrirez un milieu d'apprentissage accueillant, respectueux et dynamique, animé par une équipe professionnelle profondément engagée dans votre réussite.

Votre cheminement scolaire est avant tout un travail de collaboration. Votre motivation, votre persévérance et votre engagement, combinés à l'accompagnement attentif de nos enseignants et intervenants, formeront les bases solides de votre succès.

Tout au long de votre parcours, vous pourrez compter sur un soutien constant afin de vous aider à progresser et à atteindre vos objectifs. Il ne vous restera qu'à croire en vous et à vous investir pleinement pour concrétiser votre projet.

Nous vous souhaitons une magnifique année scolaire 2026-2027, riche en apprentissages, en accomplissements et en fierté. Nous espérons que votre passage au CÉA Antoine-Brossard représentera une étape marquante de votre parcours scolaire et de votre intégration à la société québécoise.

Merci de nous accorder votre confiance. C'est un privilège de vous accompagner sur le chemin de la réussite !

Geneviève Tardif, directrice des CÉA Antoine-Brossard et LDI

Marc-André Viens, directeur adjoint du secteur de la formation générale (AB)

Anick Legault, directrice adjointe du secteur de la francisation (AB)



Calendrier scolaire 2026-2027

CÉA Antoine Brossard



Service de la formation professionnelle et de
l'éducation aux adultes

JUILLET 2026						
D	L	Ma	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	
Él. 0				Ens. 0		

AOÛT 2026						
D	L	Ma	Me	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					
Él. 3				Ens. 5		

SEPTEMBRE 2026						
D	L	Ma	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			
Él. 21				Ens. 21		

OCTOBRE 2026						
D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
Él. 20				Ens. 21		

NOVEMBRE 2026						
D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					
Él. 20				Ens. 21		

DÉCEMBRE 2026						
D	L	Ma	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		
Él. 14				Ens. 14		

JANVIER 2027						
D	L	Ma	Me	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						
Él. 19				Ens. 20		

FÉVRIER 2027						
D	L	Ma	Me	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						
Él. 19				Ens. 20		

MARS 2027						
D	L	Ma	Me	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			
Él. 16				Ens. 16		

AVRIL 2027						
D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	
Él. 21				Ens. 22		

MAI 2027						
D	L	Ma	Me	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					
Él. 20				Ens. 20		

JUIN 2027						
D	L	Ma	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			
Él. 19				Ens. 20		

LÉGENDE

- Congé
- Journée pédagogique

JOURNÉES

- de travail/enseignants 200
- pédagogiques fixes 8

Semaine de la persévérance scolaire
du 15 au 19 février 2027

GESTION DE L'ASSIDUITÉ ET DU RENDEMENT

Au CÉA Antoine-Brossard, nous considérons que la gestion de l'assiduité et du rendement est une responsabilité partagée entre l'élève, l'enseignant disciplinaire, le tuteur et la direction.

Plusieurs raisons peuvent entraîner l'absence de l'élève : un manque de motivation, un faible sentiment d'efficacité personnelle, une absence de but professionnel, des difficultés d'apprentissage, des problèmes d'organisation, des problèmes liés à la conciliation famille-étude, des problèmes psychosociaux, etc.

Le tuteur est un intervenant important dans notre gestion, car celui-ci crée un lien avec l'élève en discutant avec lui des meilleurs moyens pour réussir son projet d'étude. L'élève est appelé à faire part de ses besoins afin de recevoir, si nécessaire, un soutien particulier (ex. : rencontres régulières avec le tuteur/la tutrice, rencontre avec l'orthopédagogue, rencontre avec la conseillère d'orientation scolaire, rencontre avec l'intervenante psychosociale, consultation d'une ressource externe, etc.).

Il existe différentes étapes dans la gestion du rendement et de l'assiduité, allant de l'avertissement au contrat. Le non-respect de ce dernier pourrait entraîner la fermeture du dossier de l'élève.

LES MOTIFS D'ABSENCES**Absences motivées**

- Décès avec preuve écrite
- Présence en cour de justice avec preuve écrite
- Démarche scolaire avec preuve écrite
- Opération chirurgicale/hospitalisation avec preuve écrite
- Présence non requise par l'enseignant (ex. oraux, labos)

Dès son retour, l'élève doit remettre ses preuves justificatives à la surveillante d'élèves.

Absences non motivées (incluses dans le 20% autorisé)

- Maladies
- Responsabilités parentales
- Rendez-vous quelconque (même médical)
- Absence lorsque présence requise par l'enseignant (convocation)

Voyages et absences prolongées

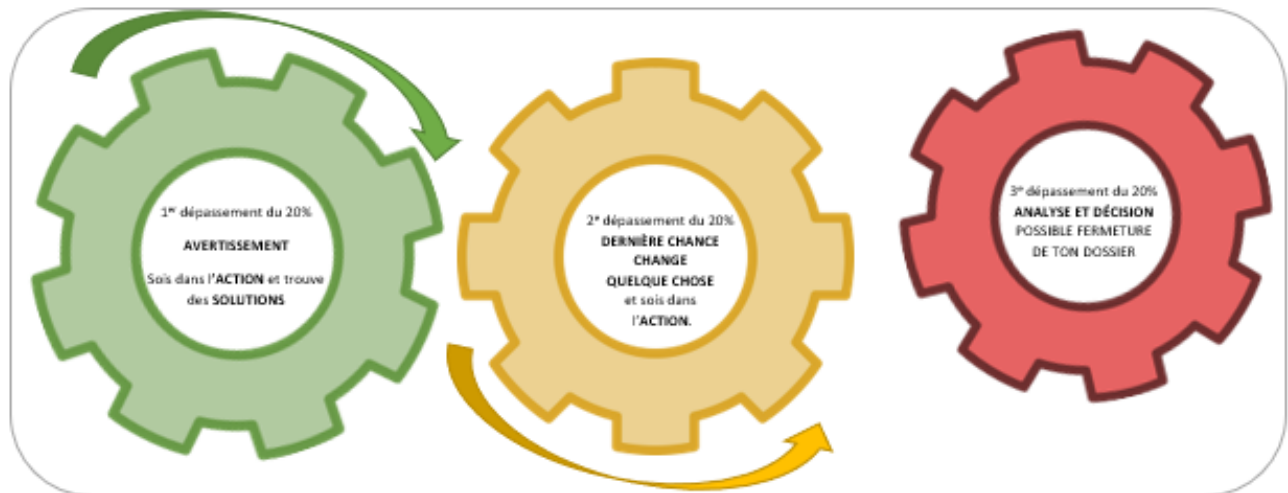
- Tout voyage ou absence prolongée doit être autorisé par la direction **au préalable**.
- L'adulte devra en faire part à son tuteur et demander un rendez-vous à la direction.
- L'élève qui s'absente sans autorisation et/ou sans justification verra son dossier fermé après 5 jours d'absence.

ENCADREMENT DES ÉLÈVES

ENCADREMENT DES ÉLÈVES AU NIVEAU DE L'ASSIDUITÉ

Il est prouvé que pour atteindre son objectif scolaire, il est nécessaire d'être assidu. Afin d'accompagner l'élève dans sa réussite, son tuteur lui présente l'encadrement qui est offert au Centre. En tout temps, il est possible pour l'élève de rencontrer son tuteur afin de recevoir du soutien supplémentaire et trouver des solutions afin de poursuivre son cheminement.

ENCADREMENT DES ÉLÈVES PGA-JOUR AU NIVEAU DE L'ASSIDUITÉ

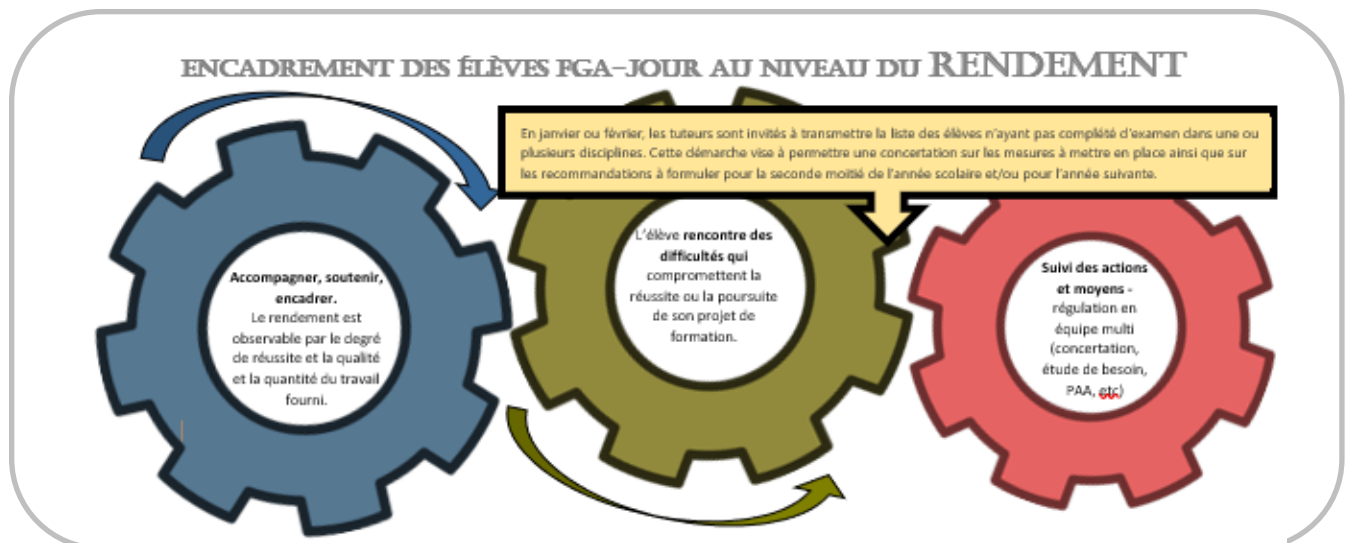


ENCADREMENT DES ÉLÈVES AU NIVEAU DU RENDEMENT

L'encadrement des élèves passe par le tutorat. À son arrivée au Centre, l'élève est associé à un enseignant en particulier. C'est son tuteur pour l'année en cours. Ce dernier doit assurer le suivi scolaire et comportemental de tous ses élèves.

La première rencontre avec le tuteur se fera dans les 2 semaines suivant l'arrivée de l'élève au Centre.

ENCADREMENT DES ÉLÈVES PGA-JOUR AU NIVEAU DU RENDEMENT



ENCADREMENT DES ÉLÈVES

PRISE DES PRÉSENCES – FGA JOUR		
Minutes de retard	Heure d'arrivée	1^{re} période Départ entre 8h50 et 9h20 : D30
Présent	8h20	
R30	8h21-8h50	
R60	8h51-9h20	
2 MINUTES		
Présent	9h22	2e période Départ entre 9h52 et 10h22 : D30
R30	9h23-9h52	
R60	9h53-10h22	
PAUSE 15 MINUTES		
Présent	10h37	3e période Départ entre 11h07 et 11h37 : D30
R30	10h38-11h07	
R60	11h08-11h37	
2 MINUTES		
Présent	11h39	4e période Départ entre 12h09 et 12h39 : D30
R30	11h40-12h09	
R60	12h10-12h39	
PAUSE DÎNER		
Présent	13h39	5e période Départ entre 14h09 et 14h39 : D30
R30	13h40-14h09	
R60	14h10-14h39	
2 MINUTES		
Présent	14h41	6e période Départ entre 15h11 et 15h41 : D30
R30	14h42-15h11	
R60	15h12-15h41	

RÈGLES DE VIE du CENTRE

La vie de groupe dans un centre d'éducation, tout comme dans la vie en société, commande le respect.

Les élèves et le personnel ont **le droit** d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

Les élèves ont également **le devoir** de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel du Centre, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur parcours scolaire.

Puisque nous avons à cœur la réussite scolaire et le bien-être de tous les élèves, les règles de vie permettent^[OBI] de maintenir un climat sain et sécuritaire. Il est en accord avec les valeurs du projet éducatif du centre :

Notre vision

Notre établissement veille à ce que chaque élève s'accomplisse dans tous ses apprentissages, et ce, dans un climat où la bienveillance est au cœur de toute interaction, où la collaboration entre élèves, enseignants et tous les membres du personnel est priorisée.

Nos valeurs

Bienveillance : *Faire preuve de respect et valoriser l'apport des différences en ayant une écoute compréhensive et sans jugement.*

Bien-être : *Contribuer activement à la construction de l'identité et à l'acquisition des compétences qui contribuent au bien-être des élèves.*

Collaboration : *Coordonner les efforts de tous vers l'atteinte d'un objectif commun.*

Respect : *Traiter les autres, élèves et membres du personnel, avec égard, estime et considération.*

Engagement : *S'impliquer et coopérer en adoptant une conduite cohérente, intègre et loyale face aux valeurs de l'organisation.*

RESPECT

- La courtoisie et le respect dans les communications ainsi que dans l'ensemble des interactions sont essentiels.
- L'utilisation du cellulaire pendant les heures de cours est autorisée uniquement à des fins pédagogiques et doit être préalablement approuvée par l'enseignant. Durant les pauses, son utilisation est permise dans le respect du code de vie.
- Par respect pour la vie privée des personnes, il est défendu de filmer ou de photographier dans le Centre sans autorisation.
- **Une tenue soignée et décente, appropriée au contexte scolaire, est requise en tout temps au Centre (Pas de vêtements trop courts, trop transparents ou trop révélateurs – Aucun message ou dessin offensant, violent ou inapproprié ne doit figurer sur les vêtements).**

RESPONSABILITÉS

- Il est important d'avoir sa carte d'élève en tout temps sur soi ; l'élève pourrait être appelé à s'identifier sur demande d'un intervenant. De plus, sans carte d'élève ou pièce d'identité avec photo, l'accès à un examen sera refusé.
- Il est important d'avoir tout le matériel nécessaire à la réussite de ses apprentissages.
- En tout temps, l'élève doit respecter son horaire de manière ponctuelle et assidue. Les sorties de classe doivent être justifiées auprès de l'enseignant. Il est interdit de flâner dans les corridors et de s'attarder dans les toilettes.

- En tout temps, l'élève doit garder l'environnement propre; il sera tenu responsable des dommages matériels causés au Centre.
- La responsabilité du matériel qui lui est prêté (portable, livres, etc.) incombe à l'élève.

Le Centre invite les élèves et le personnel à s'impliquer dans le développement durable :

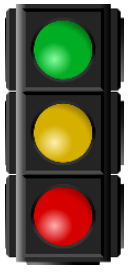
- Des bacs de recyclage sont disponibles dans tous les locaux et des boîtes de consignation à chaque étage.
- En 2027, un îlot de récupération sera installé au Centre.

Chaque petit geste est notre participation à la diminution de la pollution dans l'environnement.

LOIS ET PROCÉDURES

L'élève doit se conformer **aux règlements et lois en vigueur** concernant tout comportement dangereux ou illégal :

- **La consommation et le trafic de drogue, alcool et autres substances illicites** sont interdits au centre, sur les terrains du centre, de même que lors de toute activité éducative. La consommation et le trafic de drogues sont passibles de poursuites en vertu du Code criminel et d'une suspension immédiate du centre.
- **Lorsque le personnel du centre a des motifs raisonnables de croire** qu'un élève est en possession de substances ou de matériel pour la consommation, la direction peut prendre les moyens appropriés pour effectuer les vérifications requises, même avoir recours à une fouille et/ou aux services policiers.
- Le CÉA Antoine-Brossard, en cohérence avec les valeurs du CSSMV, s'est doté d'un protocole axé sur la prévention et l'intervention en matière de substances psychoactives :

« Tu te questionnes par rapport à tes habitudes de consommation »?			Sanctions à visée éducative
Prévention	Intervention	Cependant...	Selon un principe de gradation, pouvant aller jusqu'à la suspension pour les cas plus graves : Dépistage Référence Plan de changement Rencontres de suivi obligatoires Suspension courte durée Suspension longue durée Expulsion La direction utilise les moyens qui répondent de façon optimale aux besoins de l'élève selon l'analyse de la situation. La visée éducative est privilégiée. 
• Participation à des rencontres ou à des ateliers de sensibilisation à l'usage de substances psychotropes; • Participation à des activités physiques, activités de promotion de saines habitudes de vie et alimentaires; • Participation à des activités de sensibilisation aux enjeux entourant le tabagisme et le vapotage; • Participation à des ateliers de connaissance de soi, de gestion des émotions et du stress, bien-être psychologique, anxiété et plus.	• Rencontre avec l'élève; • Analyse de la situation; • Évaluation des besoins; • Planification de l'intervention; • Suivi.	La consommation, la possession et le trafic de drogues sont passibles de poursuites en vertu du Code criminel et d'une suspension immédiate du centre. En cas de possession ou vente (documentée) de drogue, la direction peut procéder à une fouille, demander une intervention policière et appliquer les sanctions prévues pour les cas les plus graves.	

- ➔ **Loi 40 (Loi visant prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école)** Notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation est disponible sur notre site internet. S'y trouve également un formulaire de dénonciation.
- ➔ **La possession ou l'utilisation d'armes à feu** (qui permet de tirer des balles, du plomb ou tout autre projectile) notamment quant à leur possession et leur utilisation inadéquates pourraient mener à une arrestation ou à l'émission d'un constat d'infraction.
- ➔ **Loi 44 (Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme)** Conformément à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, il est interdit de fumer ou de faire usage d'une cigarette électronique ou de tout autre dispositif de cette nature à l'intérieur et sur le terrain du CEA. Cela inclut toute la surface gazonnée, le stationnement et même l'intérieur d'un véhicule.

MESURES DE SOUTIEN et CONSÉQUENCES POSSIBLES À LA SUITE D'UN MANQUEMENT

Dans le but d'assurer le respect du code de vie et ainsi d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous, le Centre a prévu des mesures de soutien et des conséquences possibles à la suite d'un manquement.

L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectueront à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Le CÉA Antoine-Brossard, en cohérence avec les valeurs du CSSMV, s'est doté d'un système d'encadrement en matière **d'assiduité** :

Règles d'ASSIDUITÉ

- La présence aux cours est obligatoire et celle-ci est contrôlée à chaque période.
- Le dossier d'un élève pourrait être fermé si son taux d'absence mensuel atteint 50 %.
- Une absence de 5 jours consécutifs peut entraîner automatiquement la fermeture du dossier de l'élève, quelle qu'en soit la raison (Ministère de l'éducation).
- Le dossier d'un élève pourrait être fermé s'il présente un taux d'absence supérieur à 20 % dans un mois, et ce, à trois reprises ou plus au cours de l'année.

Réactivation du dossier

Un élève dont le dossier a été fermé peut faire une demande de réactivation pour revenir en formation :

- Dans le cas d'une 1^{ère} suspension, la durée est de 2 mois
- À la 2^e suspension, la durée est de 6 mois
- À la 3^e suspension, l'élève devra attendre 1 an avant de faire une demande

La date possible de réactivation est fixée par la direction et ne tient compte que des jours de classe au calendrier (les 2 mois de l'été, les vacances de Noël et la semaine de relâche ne sont pas pris en compte).

Les étapes du PROCESSUS DE RÉACTIVATION

1	Suspension de l'élève	Durée de 2 mois pour la 1 ^{ère} suspension
		Durée de 6 mois pour une période d'essai non réussie
		Durée d'un an après 2 suspensions
2	Prise de rendez-vous pour l'atelier	■ Inscription à un atelier de réactivation en appelant au secrétariat (450) 443-0017 à partir de la date communiquée par la direction ■ L'agente de bureau communique alors la date du prochain atelier à l'élève
3	Préparation à l'atelier (obligatoire)	Un courriel est envoyé à l'élève 1 semaine avant l'atelier avec les consignes et le lien pour les activités. L'élève devra visionner des capsules et réaliser 9 activités avant l'atelier pour participer à celui-ci.
4	Participation à l'atelier	Élaboration d'un plan de changement afin de favoriser une réintégration réussie et prévenir la récidive.
5	Rencontres individuelles	Avec une professionnelle (orthopédagogue ou intervenante psychosociale)
		L'élève doit ensuite prendre contact avec une conseillère d'orientation
		Les professionnelles émettent leurs recommandations pour un retour en formation

Soutien à l'élève

Afin de soutenir l'élève dans la réussite de son projet scolaire, différentes actions seront mises en place :

- **Rencontre individuelle avec l'élève** afin d'identifier les causes de son absentéisme (ex. : obligations professionnelles, manque de motivation, difficultés personnelles ou familiales, problèmes de santé, etc.) ;
- **Analyse conjointe de la situation** pour déterminer les obstacles à sa persévérance ;
- **Mise en œuvre de mesures d'accompagnement adaptées**, telles que :
 - Référence à un professionnel (conseiller, intervenant, etc.) ;
 - Ajustement de l'horaire ou du parcours de formation ;
 - Mise en place de stratégies pour favoriser l'assiduité et l'engagement scolaire.

Accompagnement de l'élève

Accompagnement de l'élève par le tuteur dans le suivi des actions mises en place :

- **Rencontre de suivi avec l'élève** visant à faire le point sur les actions déterminées préalablement ;
- **Évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre**, en identifiant les stratégies qui favorisent l'assiduité ainsi que celles qui s'avèrent moins efficaces ;
- **Ajustement des interventions**, au besoin, en fonction des difficultés observées et de l'évolution de la situation de l'élève ;
- **Soutien continu du tuteur**, afin d'encourager l'engagement de l'élève et de maintenir sa progression vers la réussite de son projet scolaire.

ENCADREMENT DES ÉLÈVES

SERVICE D'ORIENTATION

La conseillère d'orientation scolaire vous guide et vous aide à :

- Déterminer un but professionnel réaliste qui favorise la motivation pour réussir votre projet d'études;
- Connaître qui vous êtes : personnalité, intérêts, aptitudes et valeurs ;
- Développer votre identité professionnelle et votre autonomie à faire des choix professionnels.

Lyne Gosselin, local 259
(450) 443-0017 poste 5191
lyne_gosselin@cssmv.gouv.qc.ca

Hélène Latour, local 255
(450) 443-0017 poste 5193
Helene_latour@cssmv.gouv.qc.ca

Pour obtenir un rendez-vous, vous devez vous présenter directement au bureau de l'une des conseillères en orientation ou communiquer par téléphone. L'horaire est disponible sur la porte.

SERVICE D'ORTHOPÉDAGOGIE

Les enseignants sont responsables des références au service d'orthopédagogie.

L'orthopédagogue :

- Évalue et intervient pour vous permettre de progresser dans la réalisation de votre projet de formation au Centre;
- Est spécialisé en lecture-écriture et en mathématiques;
- Met en place des mesures d'adaptation en situation d'apprentissage et d'évaluation;
- Anime des ateliers sur les stratégies en lecture et en écriture;
- Anime des ateliers en mathématiques;
- Vous accompagne au niveau de l'appropriation d'aides technologiques à l'apprentissage;
- Offre un soutien ponctuel ou continu.

Annie Langevin, local 250
(450) 443-0017 poste 5188
annie_langevin@cssmv.gouv.qc.ca

Dominique Déziel, local 257
(450) 443-0017 poste 5212
dominique_deziel@cssmv.gouv.qc.ca

ENCADREMENT DES ÉLÈVES

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL

L'intervenante psychosociale offre :

- Soutien et accompagnement dans votre cheminement scolaire et vos démarches personnelles;
- Suivi psychosocial – rencontres individuelles (champs d'expertise : motivation, persévérance, toxicomanie, santé mentale, comportement, violence, intervention de crise, etc.);
- Animation et organisation des activités de groupe sur différents sujets (motivation, résolution de conflits, estime de soi, gestion du temps/stress, etc.).

Katherine Audet, local 353
(450) 443-0017 poste 5198
katherine_audet@cssmv.gouv.qc.ca

SURVEILLANCE

- Prise de photo de la carte d'élève;
- Attribution du numéro de casier;
- Motivation des absences;
- Soutien et surveillance.

Véronique Giroux, local 204
(450) 443-0017 Poste 5194
[veronique_giroux@cssmv.gouv.qc.c](mailto:veronique_giroux@cssmv.gouv.qc.ca)



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ACHAT DES CAHIERS DE COURS

Pour l'achat de cahiers, présentez-vous au secrétariat pour consulter l'horaire du service. Vous devez présenter votre carte d'élève pour tout achat. Les paiements peuvent se faire en argent comptant, par carte débit ou par carte de crédit MasterCard ou Visa.

Vous devez obtenir **un billet de votre enseignant** pour faire l'achat du prochain cahier. **Il est obligatoire de se présenter en classe avec ses cahiers.**

APPEL D'URGENCE

Si quelqu'un tente de vous rejoindre au secrétariat du CÉA Antoine-Brossard, le personnel veillera à vous rejoindre selon la nature de la situation.

CHANGEMENT D'ADRESSE, DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET DE COURRIEL

Étant donné que les relevés de notes sont postés par le Ministère de l'éducation, vous devez informer le secrétariat d'un changement d'adresse, et ce, le plus rapidement possible. Il en va de même pour votre numéro de téléphone.

ASSURANCES

Le Centre n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des biens d'un élève dans le Centre ou dans le stationnement.

Tout accident survenu dans le Centre ou lors d'activités hors du Centre doit être déclaré au secrétariat dans les plus brefs délais.

FERMETURE DU CENTRE EN CAS D'INTEMPÉRIES

Pour savoir si le Centre est fermé lors d'une tempête ou d'autres intempéries, vous pouvez consulter l'équipe TEAMS du Centre. Vous pouvez également composer le (450) 443-0017 : Un message téléphonique sera enregistré sur la boîte vocale. De plus, vous pouvez consulter le site internet du Centre de Services scolaire Marie-Victorin (www.cssmv.gouv.qc.ca) ou divers médias (Facebook, radio, télévision).

CAFÉTÉRIA

Des micro-ondes et un réfrigérateur sont disponibles pour utilisation à la cafétéria (local 160).

STATIONNEMENT – MERCI DE RESPECTER LES ESPACES PRÉVUS POUR LES ÉLÈVES

Les élèves doivent se stationner exclusivement dans les espaces qui leur sont réservés, soit le long de la clôture. Le stationnement situé de l'autre côté de la rue Alarie est aussi disponible.

CASIER

Sur demande de l'élève, un casier lui sera assigné (un pour deux élèves). Cette demande doit être faite à la surveillante d'élèves (local 204). L'élève doit fournir le cadenas. Le casier devra être libéré au moment du départ de l'élève (en cours d'année ou à la fin de l'année scolaire). Le casier étant la propriété du Centre, la direction peut en faire vérifier le contenu en tout temps.

SALLE DE TESTS - INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Pour passer un examen, l'élève doit se présenter au **local 258**, avec sa **carte d'élève du Centre**. Au besoin, apporter des crayons, une règle ou autres instruments de géométrie. La calculatrice est autorisée pour certains examens (voir avec l'enseignant).
Aucun livre de référence ou annexe venant de l'extérieur ne sont permis en salle de tests.
2. L'élève qui se présente 30 minutes après le début de la séance d'examen se verra refuser l'accès à la salle de tests.
3. Tout autre matériel (cellulaire, montre intelligente, sac d'école, cartable, coffre à crayons, etc) doit être rangé à l'extérieur de la salle de tests ou remis à la surveillante en entrant.
4. Si un élève a en sa possession un cellulaire pendant son examen, celui-ci sera appelé à quitter la salle de tests et cela **entraînera la note de 0**.
5. Le **silence** est de rigueur et le travail d'équipe y est interdit. Il n'y a pas de pause pendant les examens.
6. Après l'examen, l'élève remet toutes ses copies papier et sa clé USB, s'il y a lieu, à la responsable ainsi que ses feuilles de brouillon.
7. En cas de **plagiat**, la note 0 sera émise pour l'examen en cours.
8. **Après l'examen, l'élève doit retourner en classe.**

HORAIRE SALLE DE TESTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AM		8h25 à 12h25	8h25 à 12h25	8h25 à 12h25	
PM	13h30 à 16h30		13h30 à 16h30		
SOIRÉE	18h à 21h				

Pour certaines périodes de l'année plus achalandées, des plages horaires seront ouvertes à d'autres moments.

DES SERVICES POUR LES ÉLÈVES – UNE AIDE APPROPRIÉE

DES (DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES)

Voici les règles de sanction pour l'obtention du diplôme d'études secondaires dans le régime pédagogique des adultes (A3) :

- Français de 4^e et 5^e secondaire (12 unités)
- Anglais de 4^e et 5^e secondaire (8 unités)
- Mathématiques de 4^e secondaire (4 unités)
- Domaine de l'univers social (4 unités)
- Domaine de la mathématique, de la science et de la technologie (4 unités)

Pour obtenir le **DES**, vous devez obtenir 54 unités de 4^e et 5^e secondaire dont un minimum de 20 unités de 5^e secondaire.

Pour les élèves qui souhaitent se diriger vers un **DEP** (diplôme d'études professionnelles), la combinaison du français et de l'anglais de 5^e secondaire ainsi que des mathématiques de 4^e secondaire ET l'obtention du **DEP**, permettra le déclenchement conjoint du **DES** et du **DEP**.

CONDITIONS D'ADMISSION POUR LE CÉGEP

Diplôme d'études collégiales (DEC) :

- Avoir obtenu le diplôme d'études secondaire (**DES**)
OU
- Avoir obtenu le diplôme d'études professionnelles (**DEP**), le français et l'anglais de 5^e secondaire ainsi que les mathématiques de 4^e secondaire
ET
- Avoir obtenu les préalables (si nécessaire) du programme

Attestation d'études collégiales (AEC) :

- Avoir obtenu un **DES** ou une formation jugée suffisante par le collège.

N.B. Selon le programme, d'autres cours peuvent être exigés. Le MEQ vous fera parvenir périodiquement vos relevés des apprentissages (relevé de notes).

DES SERVICES POUR LES ÉLÈVES – UNE AIDE APPROPRIÉE

CONDITIONS D'ADMISSION POUR LE DEP

Pour l'admission au **DEP**, il existe 3 catégories de préalables :

- Certains programmes exigent un niveau de 3^e secondaire en français, anglais et mathématiques.
- Plusieurs programmes exigent un niveau de 4^e secondaire en français, anglais et mathématiques.
- À l'occasion, le français de 5^e secondaire est exigé.

D'autres conditions peuvent aussi permettre l'admission en formation professionnelle. Vous pouvez consulter les conseillères d'orientation de votre centre pour en savoir plus à ce sujet.

DEMANDES D'ADMISSION AU DEP OU AU CÉGEP

Pour les demandes d'admission au **DEP** et au **CÉGEP**, les dates limites suivantes sont à retenir :

- 1^{er} mars, session automne
- 1^{er} novembre, session hiver
- Certains programmes ont des entrées périodiques.

Démarche en 3 étapes :

- *Complétez votre demande d'admission.*
- *Demandez votre complément d'information aux conseillères en orientation.*
- *Assurez-vous que votre demande d'admission soit complétée avant la date limite.*

ÉQUIVALENCES D'ÉTUDES

Les personnes détenant un diplôme étranger peuvent obtenir une évaluation comparative en s'adressant au :

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de de l'Intégration Québec (MIFI)

Demande d'évaluation comparative

Direction de l'enregistrement et de l'évaluation comparative

285, rue Notre-Dame Ouest, 4^e étage

Montréal (Québec) H2Y 1T8

Téléphone Montréal : (514) 864-9191

Renseignements et formulaire de demande d'équivalences disponibles à l'adresse suivante:

<https://www.quebec.ca/immigration/travailler-quebec/faire-reconnaitre-compétences-acquises-etranger/obtenir-evaluation-comparative>

DES SERVICES POUR LES ÉLÈVES – UNE AIDE APPROPRIÉE

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Pour plus d'informations, consultez les conseillères d'orientation de votre centre.

Test de développement général (TDG)

(S'adresse aux personnes de 18 ans et plus)

Description

- Test évaluant des connaissances générales
- 100 questions à choix multiples réparties en 5 sous-tests chronométrés :
 - Raisonnement mécanique
 - Sciences
 - Résolution de problèmes
 - Compréhension de l'écrit
 - Maîtrise de la langue
- Note de passage : 45 % (en cas d'échec, une seule reprise est permise, un an plus tard)
- La durée : 2 h 30
- Le coût : 20 \$ (ou gratuit si le candidat est inscrit à un programme de formation professionnelle du CSSMV)

À quoi sert le TDG?

- À accéder à un programme de formation professionnelle
- À la qualification de la main-d'œuvre de la Commission de la construction du Québec (CCQ).

Notez que des préalables spécifiques peuvent aussi être exigés dans les deux situations.

DES SERVICES POUR LES ÉLÈVES – UNE AIDE APPROPRIÉE

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Test d'équivalence de niveau secondaire (TENS)

S'adresse aux personnes de 16 ans et plus au 30 juin

*Offert aux adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires
mais qui ont acquis des connaissances équivalentes.*

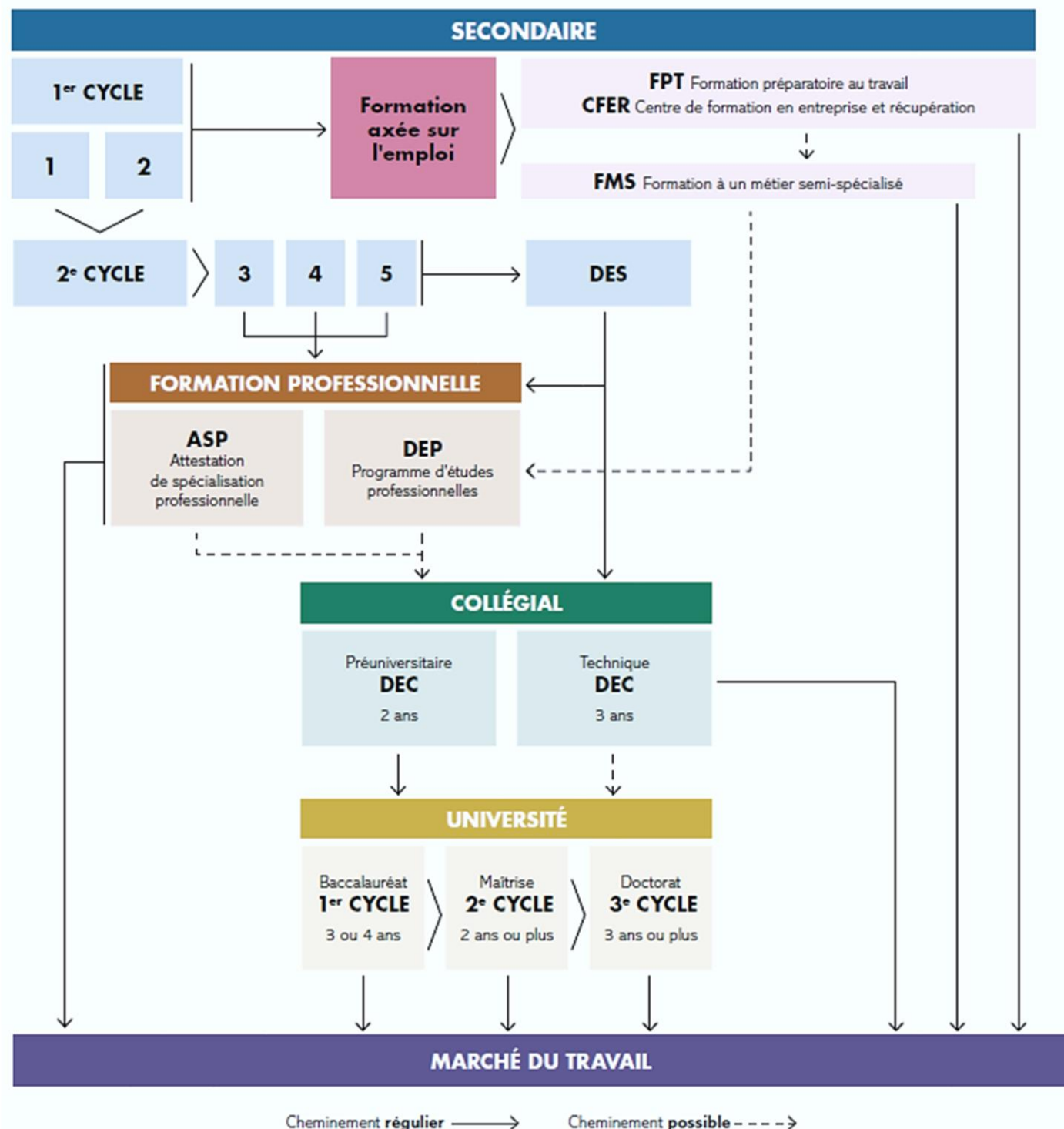
Description

- Test évaluant des connaissances scolaires;
- N'a pas la même valeur qu'un diplôme d'études secondaires (DES);
- Évaluation composée de 7 tests :
 - Français grammaire
 - Français compréhension de lecture
 - Mathématiques
 - Anglais
 - Sciences économiques
 - Sciences humaines
 - Sciences de la nature
- Il faut réussir les 2 tests de français et 3 tests parmi les 5 autres;
- La note de passage est de 60 % pour tous les tests;
- L'élève a droit à une reprise pour chaque test échoué à l'intérieur de 6 mois après le début des tests;
- Si l'élève échoue à ses reprises, il devra attendre un an pour reprendre l'ensemble des tests;
- Le coût : 40 \$

À quoi sert le TENS?

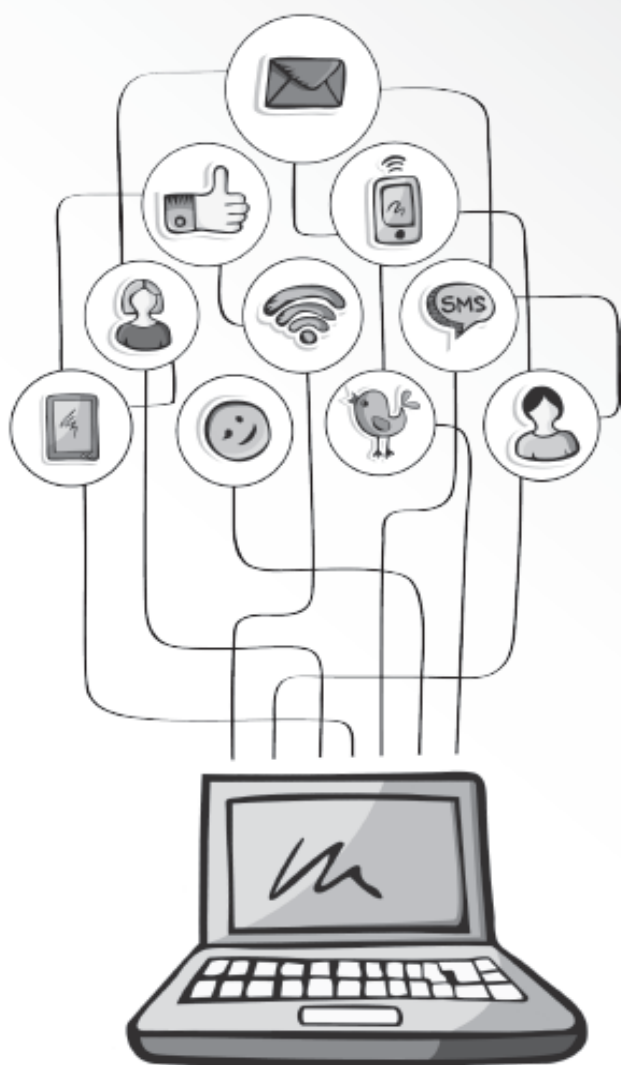
- Il permet d'obtenir une AENS (Attestation d'équivalence de niveau de scolarité de cinquième année du secondaire) reconnue sur le marché du travail.
- Il rend admissible à la formation professionnelle et à certaines attestations d'études collégiales (AEC).

LE SYSTÈME SCOLAIRE AU QUÉBEC





Je réfléchis quand j'utilise les technologies



- **Je respecte mon environnement technologique** et je m'engage à respecter la Politique sur l'utilisation des ressources informatiques et des services de réseautique et de télécommunication du CSS Marie-Victorin.
- **J'ai de bonnes habitudes de navigation!** J'utilise Internet pour mon travail scolaire seulement, pendant les heures de classe.
- **Je n'utilise pas mon ordinateur pour le divertissement** pendant les heures de classe.
- **J'utilise mon courriel de façon respectueuse et responsable,** dans un langage approprié et poli.
- **Je ne réponds pas personnellement** à un blogue*, une chaîne de courriels*, un forum de discussion*, un sondage*, une annonce ou un affichage dans un site de réseautage personnel en utilisant le courriel du CSS Marie-Victorin.
- **À ne pas oublier : je garde secrets mon mot de passe et mon code d'accès, qui sont personnels!**

* Exceptionnellement, ces activités sont permises si elles me sont demandées dans le cadre d'un exercice pédagogique.



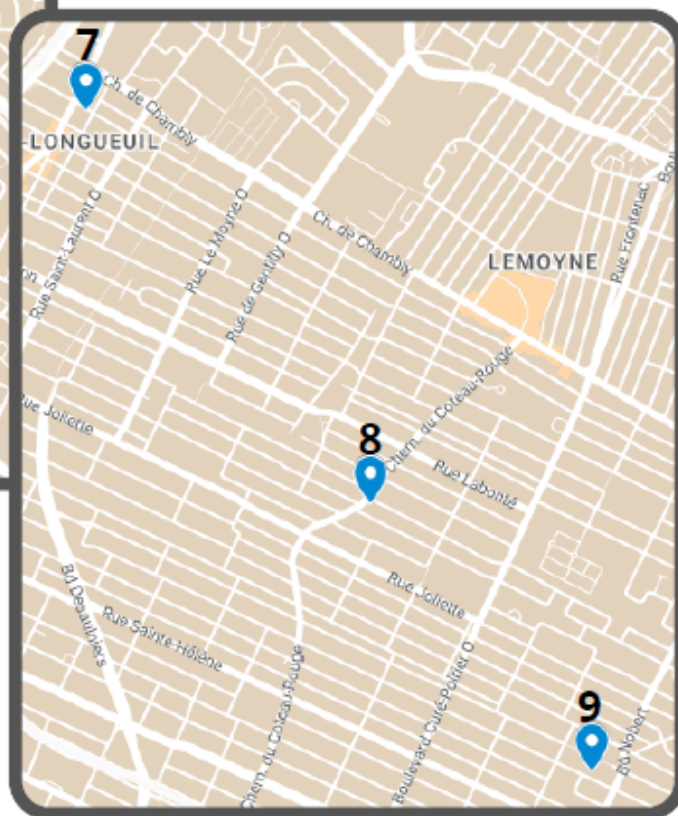


L'INDISPENSABLE DE NOTRE QUARTIER



ORGANISMES

1. Com'Femme
2. Cuisines de l'Amitié
3. Maison Internationale de la Rive-Sud
4. Maison Des Jeunes Escalier
5. Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage
6. Alliance carrière travail (ACT)
7. Le JAG
8. Équijustice Rive-Sud
9. Bureau de consultation jeunesse



ÉCOLES

- 1 École internationale Lucille-Teasdale
8350, boulevard Pelletier
Brossard (Québec) J4X 1M8
- 2 École secondaire Antoine-Brossard
3055, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4Y 1S9



L'INDISPENSABLE DE NOTRE QUARTIER

COM'FEMME

6035, rue Adam
Brossard, J4Z 1A9
450-676-7719
info@comfemme.org
comfemme.org

- Activités, conférences et formation.
- Écoute individuelle.
- Ateliers de développement personnel.
- Aide à l'intégration des nouvelles arrivantes.



ÉQUIJUSTICE RIVE-SUD

620, ch. du Coteau-Rouge
Longueuil, J4J 1Y9
450-647-9024
rivesud@equijustice.ca
equijustice.ca

- Justice réparatrice.
- Médiation citoyenne.
- Programmes de déjudiciarisation ou de non-judiciarisation.



CUISINES DE L'AMITIÉ

2210, rue André
Brossard, J4Z 2Z8
450-443-6770
info@cuisinesdelamitie.org
cuisinesdelamitie.org

- Cuisines collectives.
- Cours et ateliers culinaires.
- Vente de repas frais ou congelés à prix modique sur place.



LE JAG

150, rue Grant, bureau 111
Longueuil, J4H 3H6
450-774-1349
1-800-774-1349
info@lejag.org
lejag.org

- Soutien individuel : au téléphone, en personne, en vidéoconférence.
- Rencontres de groupe.
- Activités sociales.
- Ateliers et conférences en milieu scolaire et communautaire.



MAISON DES JEUNES ESCALIER

5964, avenue Auteuil
Brossard, J4Z 1N2
450-656-9690
coordo@mdjbrossard.org
mdjbrossard.org

- Lieu de rencontre pour les 10 à 17 ans.
- Information et référence.
- Activités de prévention et d'éducation.
- Activités sociales, récréatives et sportives.
- Aide aux devoirs.
- Frigo communautaire : partage de nourriture en libre-service.



MAISON INTERNATIONALE DE LA RIVE-SUD

2500, boul. Lapinière
Brossard, J4Z 3V1
450-445-8777
info@mirs.qc.ca
mirs.qc.ca

- Accueil et aide à l'établissement pour nouveaux arrivants.
- Francisation.
- Employabilité.
- Références aux services locaux.
- Cliniques d'impôts.
- Halte-garderie.
- Activités interculturelles.
- Camps de vacances durant l'été.



BIBLIOTHÈQUE DE BROSSARD GEORGETTE-LEPAGE

7855, avenue San Francisco
Brossard, J4X 2A4
450-923-6350
biblio.brossard.ca

- Abonnement gratuit.
- Prêt de livres, jeux, trousseaux thématiques, DVD, etc.
- Accès à des postes informatiques et Wi-Fi.
- Activités et services pour toute la famille : aide aux devoirs, stimulation du langage, Biblio-famille, etc.
- Espaces diversifiés : Espace jeunes, Espace Soda 12-17 ans, Espace Bouvry (insectarium), Fab Lab (12 ans+), etc.



BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE (BCJ)

2255, rue Cartier
Longueuil, J4K 4G1
514-270-9760
infobcj@gmail.com
bureauconsultationjeunesse.org

- Programme de soutien aux jeunes et aux jeunes parents.
- Consultation, information, suivi et accompagnement concernant différentes situations.
- Ligne d'intervention téléphonique.
- Rencontres individuelles et activités de groupe.
- Logement temporaire avec suivi communautaire.
- Animation dans les écoles et dans les habitations à loyer modique.
- Défense des droits des jeunes.



ALLIANCE CARRIÈRE TRAVAIL

7845, boul. Taschereau,
bureau 201
Brossard, J4Y 1A4
450-462-2003
info@alliancect.ca
alliancect.ca

- Organisme qui contribue au développement du plein potentiel socioprofessionnel et au rayonnement des talents de la personne en l'accompagnant au sein de sa communauté et auprès des employeurs.
- Services personnalisés en recherche d'emploi, orientation, intervention psychosociale. Destinés aux jeunes, aux adultes expérimentés et aux personnes issues de l'immigration. Services aux entreprises également disponibles.



Pour trouver des ressources!
Aide alimentaire ou matérielle, emploi, soutien aux personnes aînées...et tout autre besoin social
2-1-1 211qc.ca Clavardage en ligne



INFO-SANTÉ / INFO-SOCIAL
24 heures par jour, 7 jours par semaine

POUR DAVANTAGE DE RESSOURCES, RÉFÉREZ-VOUS AU SITE INTERNET

cea-antoine-brossard.ecoles.cssmv.gouv.qc.ca



Tu souhaites...

retourner à l'école?
apprendre le français?
étudier à partir de chez toi?
trouver du travail?

**L'éducation des adultes,
ta réussite ici et maintenant!**

30

Renseignements

Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard (Brossard) : 450 443-0017
Centre d'éducation des adultes Le Moyne-D'Iberville (Longueuil) : 450 670-3130

www.cssmv.gouv.qc.ca

Centre
de services scolaire
Marie-Victorin
Québec 